

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

REVUE MENSUELLE

REDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolant — PARIS-XIV<sup>e</sup>  
Compte Chèques Postaux : 218-26 Paris

Directeur : *Isabelle KAHN*

Prix de ce numéro : 30 FRANCS  
Abonnement pour 10 n° : 300 FR\$

## Après la Conférence des Présidents

La Conférence des Présidents de Fédérations, organisée par le Bureau de la Ligue, s'est tenue à Paris, le 2 avril, avec un plein succès.

Vingt-trois Fédérations étaient représentées :

Bas-Rhin (M. Cerf), Côte-d'Or (M. Peyrat), Côtes-du-Nord (M. Lintaut), Creuse (M. Lelache), Deux-Sèvres (M. Pougnaud), Eure-et-Loir (M. Constantin), Finistère (M. Damalix), Haute-Marne (M. Muller), Haute-Vienne (Dr Labbé), Maine-et-Loire (M. Aillonneau), Marne (M. Dubois), Pas-de-Calais (M. Boutté), Rhône (M. Gauzit), Sarthe (M. Collet), Seine (Mme Chapelain), Seine-et-Marne (M. Cognié), Seine-et-Oise (M. Marchand), Seine-Inférieure (M. Crapanne), Somme (M. Bernard André), Var (M. Mathieu), Vaucluse (M. Lombard), Vendée (M. Gueffier), Yonne (M. Vadez).

Vingt-six Fédérations s'étaient excusées :

Ain (M. Berthodin), Allier (M. Boucherat), Alpes-Maritimes (M. Vincent), Ariège (M. Joubin), Aube (M. Cazes), Basses-Pyrénées (M. Cadier), Bouches-du-Rhône (M. Agnel), Calvados (M. Pablot), Cantal (M. Brousse), Charente-Maritime (M. Gossot), Dordogne (M. Roques), Drôme (M. Pic), Gironde (M. Texier), Haute-Savoie (Dr Vintraud), Ile-et-Vilaine (M. Rebillon), Indre-et-Loire (M. Ballon), Isère (M. Esmonin), Jura (M. Michalet), Loire (M. Desperrier), Loire-Inférieure (M. Ribrac), Loiret (Dr Deschamps), Lozère (M. Ciffre), Nord (M. Pajelle), Saône-et-Loire (M. Glen), Savoie (M. Michaud), Maroc (M. Marc Faure).

Plusieurs lettres d'excuses (notamment des présidents Boucherat et Cadier) apportaient une contribution précieuse au débat sur le recrutement et la propagande. La Fédération du Maroc avait communiqué un rapport du plus haut intérêt, présenté par Mlle Fanny Faure, sur les moyens pratiques de faire connaître la Ligue, aux jeunes en particulier.

18 membres du Comité Central ont pris part à la Conférence : Dr Sicard de Plauzoles, président de la Ligue; Mmes S. Collette-Kahn, vice-présidente, et Chapelain; MM. Georges Gombault et S. Grumbach, vice-présidents; Emile Kahn, secrétaire général; Henri Lévy, trésorier général; Casevitz, Chapelain, Couteau, Labeyrie, Paul-Boncour et Rosenmark, membres résidents; Bernard André, G. Cerf, Dalibot, Gueffier et V. Mathieu, membres non-résidents.

Excusés : MM. Maurice Hersant, vice-président; Mmes Lucie Aubrac et André Viollis; MM. Barthélemy, Borel, R. Cassin, Dejonkère, R. Georges-Etienne, R. Pinto, Paul Rivet, Général Tubert, membres résidents.

Mlle Schnir, MM. Marc Faure, Rébillon et Texier, non-résidents.

.\*

L'ordre du jour portait l'étude de deux questions : les garanties de la liberté individuelle; les moyens de développer la propagande et le recrutement.

Sur la liberté individuelle, les présidents ont entendu un rapport lumineux et frappant de Mme A. Mossé, chef des services juridiques. Estimant que ce rapport mérite d'être lu par tous ligueurs — que, par les abus qu'il relate, les solutions qu'il propose et les interventions auxquelles il se réfère, il offre un moyen sans égal de faire

11 P 298

connaître au dehors, sous son vrai jour, l'action de la Ligue, la Conférence a décidé sa publication en brochure.

Le recrutement et la propagande ont donné lieu à un large échange d'informations et d'idées.

Y ont pris part, le Président, le Trésorier général, le Secrétaire général, les Vice-présidents S. Grumbach et G. Gombault, et tous les représentants des Fédérations présentes.

De ce débat se sont dégagées les conclusions pratiques que les pages qui suivent portent à la connaissance de toutes les Fédérations et Sections.

## Recrutement et propagande

— I —

### RECUTEMENT

Le montant actuel des cotisations ne compense pas les dépenses indispensables; le produit de l'opération immobilière, réalisée l'été dernier, ne pourrait à lui seul couvrir le déficit que pour un temps limité. Afin de maintenir la Ligue active, de rendre son action de plus en plus efficace, de nouvelles ressources sont nécessaires.

A défaut d'une augmentation de la cotisation, qu'elle estime actuellement impraticable, la Conférence des Présidents recommande à chaque Section la vente des timbres facultatifs de 25 francs (telle Section de Paris obtient de tous ses membres l'achat annuel de deux timbres).

Pour éviter les embarras de trésorerie, la Conférence demande à tous les Trésoriers de Section de recueillir les cotisations dans les premiers mois de l'année et de ne jamais dépasser, pour les versements à la Caisse Centrale, la limite statutaire du 30 septembre.

Mais, de l'avis unanime, le moyen le plus efficace de mettre en équilibre le budget de la Ligue, est de multiplier le nombre des ligueurs. De là, l'importance vitale d'une organisation rationnelle et pratique du recrutement.

La Conférence estime que, dans l'année 1950, la Ligue doit et peut doubler au moins ses effectifs.

Elle cite en exemple (et en modèle) la Fédération de la Marne, passée, en un an, d'environ 350 membres à près de 800. Ont été ainsi retrouvés 44 % des effectifs d'avant-guerre : si toutes les Fédérations avaient fait le même progrès, la Ligue entière compterait déjà plus de 60.000 membres. Elle doit atteindre et dépasser ce chiffre.

Comment a-t-on procédé dans la Marne ? Le Bureau Fédéral a créé des Sections. A cet effet, il a divisé le département en secteurs, et procédé successivement à l'exploration des secteurs. Dans chaque localité, il a recherché un animateur : considérant que la présidence d'une Section (comme d'une Fédération) n'est pas un titre honorifique, mais un poste d'action, il a choisi partout des hommes décidés à donner aux Sections une vie active, avec réunions mensuelles à jour fixe, exposé et débat à chaque réunion, et, à chaque réunion, compte-rendu, d'après les *Cahiers*, de l'activité générale de la Ligue. L'expérience, non seulement de la Marne, mais de tout le territoire, montre qu'on ne maintient les effectifs — *a fortiori*, qu'on ne les accroît — qu'en intéressant les ligueurs à la Ligue. Or, l'activité de la Ligue est telle que, pour s'y attacher, il suffit de la connaître, mais de la connaître exactement. C'est pourquoi son action authentique, trop souvent défigurée par la presse, doit être sans cesse exposée aux ligueurs.

La Fédération de la Marne ne s'en est pas tenue là. Non seulement le Bureau fédéral se met à la disposition des Sections existantes pour toutes réunions, publiques ou non, mais ses membres procèdent directement au recrutement : le Président fédéral a toujours en poche des cartes disponibles, il en remet, à la faveur

des rencontres, aux citoyens et citoyennes que leurs tendances rapprochent de la Ligue, il les inscrit séance tenante et, séance tenante, il reçoit leur cotisation; ainsi, de ligueurs possibles, il fait des ligueurs effectifs. La Conférence invite toutes les Sections, fortes de cet exemple, à commander chaque année un nombre de cartes double de celui qu'elles ont perçu l'année précédente, et à les placer de la sorte : même avec un certain déchet, les Sections, loin de s'affaiblir par les vides inévitables, augmenteront leurs effectifs.

Reste un mode de recrutement qui, dans l'esprit de la Conférence, devrait être le plus productif : c'est obtenir de tout ligueur que, dans l'année courante, il amène au moins un adhérent nouveau. A cet effet, chaque ligueur sera muni de deux cartes : la sienne et celle qu'il placera. Ce placement n'est pas difficile : il suffit de présenter autour de soi la Ligue telle qu'elle est, telle qu'elle agit (non telle assurément que ses détracteurs, intéressés ou mal informés, la représentent). Cela suppose que chaque ligueur la connaît bien, la comprend bien : d'où la nécessité d'une propagande écrite et orale, multipliée et renouvelée.

— II —

### PROPAGANDE ECRITE

La propagande écrite s'exerce par les *Cahiers*, les tracts, les brochures, les publications fédérales.

1° Les *Cahiers* paraissent régulièrement chaque mois. Ils n'ont pas l'ampleur des *Cahiers* d'avant-guerre. On n'y trouve plus — ou pas encore — les comptes rendus détaillés des séances du Comité Central. On n'y a pas encore fait une place suffisante aux interventions juridiques de la Ligue, ni aux vœux des Sections : cela viendra. Ce que les *Cahiers* donnent, c'est, dans leur texte intégral, les résolutions, ordres du jour, appels et études du Comité Central, avec une documentation sur des problèmes tels que la question des camps ou la défense de l'Ecole. On veut bien dire que leur intérêt est certain. C'est ainsi que le *Cahier* sur l'Ecole, signalé à ses adhérents par le Syndicat des Instituteurs, a été demandé, afin d'être répandu, par nombre d'universitaires et par les Comités de défense laïque. Nul doute qu'il n'attire à la Ligue de nouvelles et précieuses adhésions.

Mais c'est moins au dehors qu'au dedans de la Ligue que la lecture des *Cahiers* est nécessaire. L'idéal serait que chaque ligueur les reçoive. L'obstacle est le prix de l'abonnement — pourtant établi au plus bas. C'est pourquoi la Conférence des présidents a envisagé les moyens pratiques d'étendre à peu de frais l'expansion des *Cahiers* : abonnements de propagande (déjà existants), prime (également existante), sous forme de service gratuit ou à prix moindre, en compensation d'abonnements recueillis — abonnements collectifs, pris par trois, quatre ou cinq ligueurs, payant chacun leur quote-part et se passant chaque numéro.

La Conférence rappelle aux Sections que les Statuts de la Ligue leur font obligation de s'abonner. En prin-

cipe, les abonnements doivent être souscrits pour tous les membres du Bureau de la Section. En fait, l'usage est de n'exiger que trois abonnements par Bureau. Une concession plus récente a fait admettre que les Sections comptant moins de vingt-cinq membres (ce qui est le cas dans les débuts) ne seraient tenues qu'à deux abonnements. Mais il est impossible de descendre au delà. Il n'est pas admissible, la Conférence l'a réaffirmé avec force, que les dirigeants d'une Section, président et secrétaire, ne soient pas informés de la vie de la Ligue, et ils ne peuvent l'être, exactement et complètement, que par la lecture des Cahiers.

La Conférence spécifie que les abonnements statutaires sont à la charge de la Section. Il ne serait ni juste ni moral de faire peser cette dépense sur le budget personnel de ceux qui consacrent bénévolement leur temps et leurs forces à la Ligue.

Par contre, la Conférence tient à redire que leur devoir est de communiquer à la Section tout entière ce qu'ils trouvent dans les Cahiers, et avant tout les résolutions de la Ligue. Résolutions que trop souvent, on l'a déjà observé, la presse néglige, tronque ou déforme. Des malentendus naissent de là, que la divulgation des Cahiers eût dissipés, et que, dans l'avenir, elle dissipera.

Cela dit, la Conférence des présidents lance un appel aux Sections négligentes. Il y en a, même parmi les plus nombreuses en adhérents, qui ne comptent qu'un nombre infime d'abonnés. La Conférence approuve l'idée d'un Tableau d'honneur pour les Sections qui recueillent le plus d'abonnements. Elle ne voudrait pas qu'un tableau inverse vint à désigner celles dont les mérites, à cet égard, sont un peu trop déficitaires.

\*\*\*

2° Les tracts viennent de reparaitre. Quatre sont sortis à la fois : sur la défense de l'École, sur le centenaire de la loi Falloux, sur l'appel d'Einstein à propos de la guerre atomique, enfin pour la paix en Indochine. La Conférence a émis le vœu qu'un cinquième s'y adjoigne, qui réponde comme jadis, à cette question : « Qu'est-ce que la Ligue ? »

Chacun de ces tracts contient un bulletin d'adhésion. Les tracts sont faits pour être distribués, les bulletins pour être remplis. La Conférence a soigneusement examiné les moyens d'en faire le meilleur emploi. Voici les conclusions de cet examen.

La Conférence ne pense pas qu'il soit utile de répartir les tracts en fractions égales entre toutes les Sections : chacune n'en aurait qu'un très petit nombre, sans qu'il fût certain que tous seraient distribués. Elle a décidé que les tracts seront attribués aux Sections qui en passeront commande au Secrétariat général.

La Conférence ne croit pas d'un bon usage de livrer ces tracts à titre gratuit : on n'apprécie bien aujourd'hui que ce qu'on paie, et, l'ayant payé, on l'emploie au mieux. La Conférence admettait même que les services de la Ligue puissent vendre les tracts au-dessus du prix de revient. Le Bureau de la Ligue ne partage pas cet avis : non seulement il n'entend pas faire un bénéfice d'argent sur la propagande, mais il est prêt aux sacrifices pour accentuer la propagande, sachant au reste que ce ne sont pas des fonds perdus. Ainsi, chaque tract lui coûtant environ 1 fr. 50, il a décidé de les remettre aux Sections au prix d'un franc par exemplaire (frais d'envoi en plus). Suivant l'avis de la Conférence, les Sections auront latitude de les répandre aux conditions qu'il leur plaira : soit gratuitement, soit à prix de revient, soit avec un bénéfice qui grossira utilement leur caisse.

Enfin, selon le vœu du président fédéral de la Vendée, un lot de tracts sera livré en prime gratuite aux Sections qui apporteront un nombre appréciable d'abonnements nouveaux aux Cahiers.

Dernière recommandation aux Sections et Fédérations : envoyer au Secrétariat général les noms, pro-

fessions et adresses de personnes susceptibles de répandre efficacement les tracts, et aussi de faire connaître les Cahiers.

3° Deux brochures vont paraître : celle de Mme A. Mossé sur les garanties de la liberté individuelle, dont il a été question plus haut; et la réédition, revue et modifiée, de la brochure de Mme Simonne Amiel.

Cette dernière brochure avait paru en 1945 sous ce titre : « Ce qu'une femme doit savoir ». A ce moment, l'attribution toute récente du droit de vote aux femmes justifiait à la fois ce titre et les pages consacrées aux élections alors prochaines : ce sont aujourd'hui notions passées et dépassées. Ce qui, du texte ancien, demeure solide et durable, c'est tout ce qui touche à la Ligue, à ses principes, à son action, et qui a fait de la brochure un vrai manuel du ligueur. De là le succès de cet opuscule, dont il reste à peine quelques exemplaires. La deuxième édition, presque achevée, se réduira d'une part, aux choses de la Ligue, mais conduira, d'autre part, jusqu'à ses manifestations les plus récentes. Et un titre nouveau répondra à la rédaction rénovée.

Afin d'établir au mieux, pour chacune de ces brochures, le chiffre du tirage, les Sections et Fédérations sont invitées à passer dès à présent leurs commandes au Secrétariat général. Le prix de vente aux Sections et le prix de vente aux lecteurs (entre lesquels une certaine marge doit avantager les Sections), ne pourront être fixés qu'à proportion du tirage, et le tirage lui-même dépendra des commandes assurées.

4° Les publications fédérales sont de deux sortes : les communiqués à la presse et les bulletins fédéraux.

Les communiqués à la presse régionale, départementale et locale, sont plus souvent mieux accueillis que ceux du Siège central à la presse parisienne. Telle Fédération, comme celle du Rhône, dispose dans un journal ami, la Liberté de Bourgoin, auquel elle abonne ses membres, d'une large place en un grand journal d'Amiens, le Courrier picard, un accueil quasi-fraternel : aussi bien son Secrétaire général, Bernard André, modestement voilé du pseudonyme de M. Teste, en est-il l'un des plus brillants, des plus piquants, des plus délicieux chroniqueurs. D'autres Fédérations ont peut-être le même bonheur : sans le savoir, nous le souhaitons. Car il n'est guère de meilleure occasion d'offrir régulièrement, à un grand nombre de lecteurs, un tableau presque complet de l'activité fédérale, et de leur exposer la pensée de la Ligue entière.

Dans des conditions plus modestes, beaucoup de journaux s'ouvrent aux convocations comptes-rendus appels et résolutions des Sections. Cet appui est inestimable, et il devrait être recherché partout. Il a été dit à la Conférence qu'en certains départements les organes de presse accueillent volontiers les résolutions prises sur place, mais se ferment aux résolutions de Paris. L'obstacle n'a pas semblé insurmontable : il ne paraît pas très difficile pour une Section de reprendre à son compte un texte parisien, quitte à en modifier légèrement les termes sans en altérer la pensée.

Les Bulletins fédéraux n'ont plus besoin de recommandation : ils ont fait leurs preuves avant la guerre. Depuis la Libération, les conditions d'achat du papier et les prix d'impression ont, pour beaucoup, rendu leur renaissance impossible. Cependant ceux qu'une énergie tenace et un dévouement sans limites ont maintenus ou fait revivre, les Cahiers rhodaniens ronçotés, le Bulletin fédéral de la Somme et cette admirable Justice que la Fédération de la Seine-Inférieure répand généralement parmi toutes les Fédérations, devraient et doivent servir d'exemples.

Aux Fédérations, dont elle comprend les hésitations devant les dépenses éventuelles, la Conférence des présidents suggère la création de bulletins inter-fédéraux, publiés à frais partagés et pour leur service com-

mun par deux, trois ou quatre Fédérations voisines. Elle envisagerait également l'élargissement des Bulletins existants, les Fédérations voisines de la Seine-Inférieure, de la Somme ou du Rhône obtenant, moyennant rétribution légitime, une place pour leurs communications et l'envoi à leurs membres. Mais un tel arrangement lui paraîtrait moins souhaitable que l'apparition de nouveaux Bulletins fédéraux ou interfédéraux, qui ne risqueraient pas de réduire la part de l'information éducative et stimulante dans les beaux Bulletins actuels.

### — III —

#### PROPAGANDE ORALE

La propagande orale a pour instruments la Radio, les conférences locales et les tournées de conférences.

1° La Ligue dispose, à la Radiodiffusion française, d'une Chronique hebdomadaire de cinq minutes, qui passe sur la Chaîne parisienne le samedi à 18 h. 40 (l'heure de 18 h. 35, adoptée pendant quelques semaines, n'a pas été maintenue).

On s'efforce d'y donner une image fidèle de la Ligue. On y expose de préférence les interventions juridiques susceptibles de faire comprendre la nécessité de son action. On y énonce, aussi souvent qu'il est possible, les résolutions du Comité Central. On y annonce, on y relate les grandes manifestations de la Ligue, meetings, commémorations et Congrès. On y présente enfin, quand l'occasion le permet, les grands problèmes qui sont à la fois d'actualité et de principe : la défense de l'Ecole publique, les garanties de la liberté individuelle, l'organisation de la Paix, etc.

Cette émission est très suivie, la correspondance qu'elle provoque le prouve. Elle vaut à la Ligue, avec les lettres d'injures et de menaces qui sont en quelque sorte de rigueur, des adhésions et, en grand nombre, des demandes d'intervention. Cependant, elle n'atteint pas pleinement son but tant qu'elle n'est pas entendue par l'ensemble des ligueurs.

Car la chronique diffusée de la Ligue n'a pas seulement pour objet de révéler la Ligue à qui ne la connaît pas. Elle doit aussi servir de lien, moins étendu mais plus fréquent que les « Cahiers », entre le Comité Central d'une part, les Fédérations, les Sections et les ligueurs de l'autre.

Matériellement, elle peut être entendue partout : elle devrait être entendue par tous. Une Section donne, à cet égard, un exemple à suivre. C'est la Section rurale de Blesme-Haussignemont, dans la Marne : tous les samedis, à l'heure voulue, le Président réunit autour de lui, devant le poste récepteur, les membres de la Section, et la chronique de la semaine sert de thème à un échange de réflexions. Ainsi la Section se tient-elle, non seulement en liaison, mais en communion, avec la pensée et l'action de la Ligue, et se maintient-elle, elle-même, toujours plus cohérente et toujours plus vivante.

Quelques Fédérations ont obtenu l'accès aux postes émetteurs de leur région. Ces émissions ne font pas double emploi avec celle de Paris. Elles exposent l'action locale, départementale, régionale. Elles relient plus étroitement les Sections entre elles. Toutes les Fédérations de la Ligue devraient obtenir le même droit. En attendant, celles qui en disposent, comme la Fédération de la Haute-Vienne, ouvrent généreusement leur chronique aux communications des Fédérations voisines. Ici encore, toutes les Sections, tous les ligueurs, dans le ressort du poste régional, devraient être à l'écoute.

2° La conférence est le moyen traditionnel de propagande. Elle demeure indispensable, mais, pour être efficace, elle doit répondre aux exigences que voici.

a) Discernement dans le choix du sujet. Sont à écarter délibérément ceux qui n'entrent pas dans le cadre des activités de la Ligue : d'abord, bien entendu, les

questions de tactique politique et les polémiques de parti ; et aussi des problèmes d'un intérêt certain, mais étrangers aux préoccupations ligueuses, à savoir les problèmes de pure technique, d'ordre administratif, économique, financier, voire juridique, qui ne mettent pas directement en cause les droits de l'Homme, et qui exigent, pour en débattre, plus qu'une raison droite, que du sens commun et que le sens républicain. Ce premier tri opéré, s'attacher à une question actuelle, mais qui soit en même temps une question de principe, c'est-à-dire, qui, sur des faits du jour (l'affaire d'Indochine, par exemple, ou le procès de Madagascar, ou la défense de l'Ecole), engage les principes mêmes que la Ligue soutient (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, garanties d'une justice exacte, laïcité, etc.). Dans tous les cas, considérer que pour attirer un auditoire le sujet doit intéresser ;

b) Documentation rigoureuse (les Cahiers la donnent souvent ; en d'autres cas le Secrétariat général pourra fournir une bibliographie sommaire et suffisante) et précision dans l'exposé. L'éloquence n'est pas à exclure (quand elle est vraiment éloquente), mais elle ne doit jamais suppléer à la précision. Un exposé de la Ligue est fait, sans doute, pour intéresser l'auditoire (sinon, ce n'est pas la peine de l'entreprendre), mais aussi pour l'instruire. Si, pour intéresser, il faut parler une langue simple et concrète, on n'instruit qu'avec des notions positives ;

c) Choisir un titre qui ne rebute pas ;

d) Organiser la conférence : ce qui ne relève plus de l'orateur, mais de la Section.

Une conférence organisée est une conférence annoncée, non seulement par des invitations personnelles, non seulement par des affiches (qu'on peut se procurer au Secrétariat général), mais par des notes répétées à la presse. (S'inspirer, pour leur rédaction, des conseils donnés plus loin sur les communiqués dans les tournées de propagande.)

Une conférence de la Ligue est, autant que possible, publique et, toujours, contradictoire. Le bureau de séance donnera donc la parole à ceux des auditeurs qui ont des questions à poser, des objections à présenter, mais il ne laissera ni interrompre l'exposé du conférencier, ni le contradictoire se lancer dans un vaste exposé à tournure de profession de foi, ni le débat s'orienter vers la polémique de parti.

Une conférence publique de la Ligue se conclura utilement par l'adoption d'un ordre du jour dans le sens des principes de la Ligue et de son action, ou, tout au moins, par un vote approuvant ces principes et cette action.

Une conférence de la Ligue est faite pour attirer à la Ligue. Quel que soit le sujet traité, l'orateur doit indiquer comment la Ligue l'envisage et faire des solutions qu'elle y propose le centre de sa conférence. Chaque conférence est l'occasion de rappeler ce qu'est la Ligue, ce qu'elle a fait et ce qu'elle fait. Aucune réunion de ce genre ne doit jamais être levée sans une distribution ou vente de « Cahiers », de tracts, de brochures et sans un appel aux adhésions, des bulletins ou des cartes étant tenus dans la salle même (le président l'annoncera) à la disposition des nouveaux adhérents.

Une conférence de la Ligue reste insuffisamment efficace si elle n'est pas suivie d'un compte-rendu dans la presse. S'obtenir, si possible, la présence de journalistes à la réunion. A défaut de comptes-rendus professionnels, rédiger soi-même (président ou secrétaire) une sorte de procès-verbal, et veiller à son insertion. Ainsi la portée de la réunion s'étendra bien au-delà des personnes présentes.

A défaut d'une réunion publique, si les conditions locales ou les circonstances du moment interdisent de

l'organiser, la réunion privée est préférable à l'abstention. Rien n'empêche d'y inviter, avec les ligueurs, des sympathisants. Même réservée aux ligueurs, elle n'est jamais inutile, si elle les arme pour la propagande et si, en effet, ils propagent au dehors, en vue de recrutement, ce qu'elle leur aura enseigné.

Telles sont, quant aux réunions de type classique, les principales indications de la Conférence des Présidents. Elle y ajoute deux recommandations :

a) Ne jamais laisser intervenir, dans la préparation d'une réunion de la Ligue, une organisation étrangère à la Ligue.

Le cas a été rapporté à la Conférence d'une réunion publique décidée par une Section d'accord avec le Bureau fédéral, et transformée d'office, sur l'invitation d'un parti politique, en réunion privée, par crainte d'un débat contradictoire. La Ligue n'esquive pas la contradiction, dont elle n'a rien à redouter, et elle garde jalousement la direction d'elle-même en face des partis, rût-ce les plus amis.

b) Organiser entre Fédérations voisines des échanges de conférenciers.

Chacun sait que les orateurs locaux sont moins appréciés que ceux qui viennent du dehors : préjugé absurde.

Comité Central, et Luigi Campolungi, président de la Ligue italienne, aussi admirable, dans nos réunions, aussi aimé dans nos Sections, que dans sa Ligue. L'essentiel de ces conseils, aussi utiles aujourd'hui qu'alors, a été repris par Th. Joint dans un *Cahier* de 1946 (15 octobre - 1<sup>er</sup> novembre, p. 107). Nous y avons puisé les recommandations énoncées ci-dessus pour l'organisation des conférences isolées. Ces recommandations valent aussi bien pour les tournées de conférences. Nous n'y ajouterons que les notations suivantes, dont la minutie même indique que, pour le succès d'une tournée, aucun détail n'est négligeable.

a) Faire un choix judicieux des jours et heures des réunions :

b) Convocations. Elles devront être adressées à tous les membres de la Section (pour la création de Sections nouvelles, à tous les anciens membres de la Section disparue). La convocation invitera le ligueur à assister à la réunion avec sa femme et avec les personnes qui peuvent accorder sympathie à la Ligue. Tous les membres de la Section ont le devoir strict d'être présents. Il est arrivé trop souvent que le nombre des auditeurs soit inférieur à l'effectif de la Section. Les animateurs des Sections ont à rappeler à tous que

## Correspondance

*Une note parue dans les Cahiers de janvier 1950 (p. 3), indiquait que l'article sur La peste brune en Irak avait été remis le 23 novembre à Franc-Tireur et non publié.*

*La Direction de Franc-Tireur, émue de cette indication sommaire, nous demande de faire savoir aux ligueurs que c'est seulement en raison des exigences de l'actualité que la publication de l'article sur l'Irak a été retardée, puis empêchée — que Franc-Tireur partage l'indignation qu'ont soulevée dans la Ligue des persécutions odieuses — et qu'il reste prêt à seconder, comme il l'a fait dans les affaires d'Indochine et de Madagascar, les campagnes de la Ligue pour une meilleure justice et plus de liberté.*

*Dont acte.*

mais tenace. Or, il n'est ni facile ni fréquent de recevoir des conférenciers de Paris. L'échange entre Fédérations fournit l'attrait de la nouveauté et crée des liens heureux entre ligueurs voisins.

3<sup>e</sup> Les tournées de conférences ont été suspendues depuis 1939. Elles peuvent reprendre et vont reprendre. C'est le désir commun du Comité Central et de la Conférence des Présidents. La reprise ne dépend plus que des Sections.

Le Comité Central met à leur disposition, comme avant la dernière guerre, des délégués à la propagande spécialement affectés à la prospection d'un département. Leur rôle est d'y visiter les Sections existantes et d'en créer de nouvelles. Ils travailleront plus ou moins utilement selon que les tournées seront, ou non, préparées et organisées.

A cet effet, le rapport moral de 1938 (*Cahiers*, 1938, p. 349-352), avait donné toute une série de conseils pratiques, d'autant plus précieux qu'ils venaient de délégués incomparables, orateurs d'envergure, propagandistes éprouvés, ligueurs d'une qualité et d'une autorité exceptionnelles : Léon Baylet, ancien député ; Henri Gamard, ancien député ; Th. Joint, ancien président de la Fédération vendéenne, tous les trois membres du

l'orateur est leur hôte commun, et que des maîtres de maison manquent aux convenances élémentaires s'ils ne sont pas chez eux pour recevoir leurs invités ;

c) De petits tracts, reproduisant le texte du premier communiqué à la presse (dont il sera question plus bas) devraient être distribués à l'avance dans les maisons, dans les cafés, chez les marchands de journaux et chez les coiffeurs ;

d) Une réunion préparatoire de la Section, deux ou trois jours avant la réunion publique, verra aux derniers détails ; elle désignera notamment les ligueurs chargés de se trouver à l'ouverture de la salle, une demi-heure avant le début de la réunion, pour veiller à l'éclairage, au chauffage (s'il y a lieu), à l'installation de la tribune. Cette réunion préparatoire arrêtera la composition du Bureau de séance, qui sera proposé à l'acceptation de l'auditoire, ainsi que la désignation des personnalités représentatives invitées à prendre place à la tribune.

Somme toute, dans une tournée qu'on veut profitable, rien ne doit être laissé à l'improvisation. C'est dire que la tournée elle-même doit être combinée, carte en main, horaire des trains et des cars consulté, de façon à réduire au minimum les frais de déplacement et la fati-

gue du conférencier. A cet égard, nous rappellerons — ce que la plupart des Fédérations et des Sections savent bien et observent généralement — que le conférencier, dont les frais de chemin de fer sont à la charge du Siège central, mais qui doit être logé et nourri par les Sections, a besoin de toutes ses forces, qu'il faut éviter de le faire parler en hiver dans une salle froide, lui assurer le repos nécessaire dans une chambre satisfaisante, et lui épargner, s'il est possible, les réinstallations perpétuelles en le ramenant chaque soir au même point d'attache.

Le même souci de tout prévoir avait inspiré à Léon Baylet, en ce qui concerne la publicité préalable, les conseils suivants qui n'ont rien perdu de leur valeur :

« Le Comité Central (ou le Bureau fédéral, souvent mieux placé pour être entendu) demanderait aux journaux républicains (sans distinction de nuance) de vouloir insérer en tête de la chronique régionale ou départementale :

« 1° Un article rédigé par le Secrétariat général, faisant connaître l'œuvre accomplie par la Ligue, son action quotidienne pour la défense des victimes de l'injustice et de l'arbitraire, son programme pour la défense de la liberté et de la paix (insister sur son indépendance entière à l'égard des gouvernements et des partis politiques) ;

Le Secrétariat général — est-il besoin de le dire — est toujours prêt à fournir ces communiqués. Ce que la Conférence des Présidents attend des Sections intéressées, c'est qu'elles en fassent l'usage utile. Ce que, plus généralement, elle demande aux Fédérations et aux Sections, c'est à savoir si elles sont disposées à recevoir les délégués à la propagande et à utiliser leur concours pour le développement de la Ligue.

Cette question n'est pas posée par hasard. Il est arrivé, dans ces derniers mois, que des Fédérations, présentes par le Secrétariat général, aient repoussé l'occasion d'une tournée de propagande. On a vu un Président de Fédération, parmi les plus actifs, accepter deux fois le principe d'une de ces tournées, et deux fois y renoncer après avoir consulté les Sections. Il est arrivé aussi qu'un Président de Section écarte la visite offerte d'un membre du Bureau de la Ligue. La Conférence des Présidents s'est préoccupée de tels refus et en a cherché les causes.

Elle n'a pu en trouver que trois, toutes honorables, mais toutes surmontables : le manque de ressources, les dissentiments entre les partis, enfin l'indifférence de l'opinion.

Il est certain que les Fédérations, comme les Sections, manquent d'argent. La cotisation statutaire est trop faible pour que la part qui leur revient couvre les frais d'une propagande multipliée. Elles se débattent ainsi dans un cercle vicieux : besoin impérieux, pour accroître leurs ressources, d'augmenter leurs effectifs ; nécessité, pour augmenter les effectifs, de se lancer en des dépenses de propagande que leur trésorerie impécutieuse ne permet pas d'affronter. Cependant, à peine de stagnation, puis de déclin mortel, il faut en sortir. La Conférence estime qu'il est indispensable — et qu'il est possible — d'en sortir en trouvant des ressources en dehors des cotisations. D'abord, les frais de propagande peuvent être en partie couverts par des recettes afférentes : collecte ou droit d'entrée. Le droit d'entrée est préférable, n'ayant pas l'apparence fâcheuse d'une dime prélevée par surprise. Le droit d'entrée s'acquitte fort bien s'il est le prix d'un agrément recherché : il s'agirait de faire d'une réunion de la

« 2° Un tableau des conférences organisées dans le département (lieu, date, sujet, nom de l'orateur). Cet article et ce tableau devraient être envoyés huit jours avant le commencement de la tournée, et envoyés une seconde fois le jour même où commence la tournée.

« D'autre part, le Secrétariat général prépare, pour chacune des Sections qui seront visitées par le délégué, des communiqués destinés à la presse et que le secrétaire de la Section n'aura qu'à faire parvenir aux journaux... Trois communiqués nous paraissent indispensables :

« Dans le premier, le secrétaire de la Section fait connaître que tel jour, à telle heure, à tel endroit, le citoyen X..., délégué du Comité Central, viendra faire à... une conférence sur tel sujet. Ce communiqué doit être court, précis, comme une nouvelle d'information. Il devra paraître six jours avant la conférence.

« Le second communiqué, qui devra paraître deux ou trois jours après, donnera des indications générales sur la Ligue elle-même, sur ses interventions, et se terminera en rappelant le texte du premier communiqué.

« Le troisième communiqué parlera du conférencier, des titres qu'il a auprès de la démocratie, de l'intérêt de sa conférence, et rappellera le texte du premier communiqué. Il devra paraître le jour même de la conférence. »

Ligue un agrément qu'on recherche. Affaire de publicité, mais aussi affaire d'organisation : nous verrons tout à l'heure comment, en rendant les réunions plus attrayantes, on les rend aussi rémunératrices. Ainsi, l'objection du manque de ressources ne tient pas. Au contraire, c'est l'inaction qui, tarissant le recrutement, finit par coûter le plus cher.

L'objection des dissentiments entre les partis est sérieuse. Mais à s'y arrêter, ce n'est pas seulement la propagande des Sections qui serait paralysée, mais l'existence même de la Ligue. La Ligue est composée, et doit rester composée, de citoyens adhérant à des partis divers : c'est son originalité et sa force de les réunir et de les unir dans la défense de leur trésor commun de libertés et de droits. Mais si, au lieu de s'y entendre, ils s'y déchirent — si la Ligue, au lieu de planer au-dessus des partis, devient pour eux un lieu de controverse et de combat — elle est perdue. Voilà pourquoi nos efforts sont tendus à la maintenir hors de la guerre froide, hors de toute croisade pro ou anti tel parti, tel pays ou tel régime. Au Congrès de Lyon, à cette question posée : « Un communiste peut-il être ligueur ? » il a été répondu, aux applaudissements du Congrès : « Oui, comme tout autre, à une seule condition, qui est la même pour tous les autres : c'est qu'à la Ligue, aucun ligueur ne se fasse le représentant d'un parti, le champion d'une politique de parti : dans la Ligue, rien que ligueur ! » C'est ce que la vigilance de nos Sections, leur volonté de sauvegarder leur indépendance de jugement, leur liberté de décision, ont presque partout obtenu. Et ce n'est pas moins vrai du Comité Central.

Or, cette indépendance dans la pensée et dans l'action qui anime, dans ses délibérations, la Ligue entière, pourquoi s'affirmerait-elle moins manifestement dans ses réunions de propagande ? La Ligue n'a pas la moindre gêne à se définir publiquement, à s'expliquer publiquement. Elle ne peut que gagner à redresser publiquement les déformations de sa pensée ; à dissiper publiquement les calomnies sournoises. La contradiction publique, beaucoup trop rare à son gré, elle est de taille à l'affronter. Quant aux manœuvres plus ou moins ha-

biles pour l'embrigader, pour l'entraîner dans la mêlée partisane, il lui suffit de dire : « Non » pour les briser. L'objection tirée des dissentiments politiques ne tient pas.

Reste la dernière, assurément la plus grave : l'indifférence de l'opinion. Cette indifférence se traduit par la désertion des réunions publiques. Toutes les organisations en pâtissent. Une lassitude qu'explique trop bien, après les épreuves subies depuis dix ans, un scepticisme fait de déceptions accumulées et de manque d'espoir en l'avenir, détache de l'action publique une masse croissante de citoyens aigris. Mais cette abstention ne vide pas seulement les salles de réunions, elle détache aussi de la lecture des journaux, et des bureaux de vote dans les jours de scrutin.

Cette désaffection générale, c'est le plus grand danger que coure la démocratie.

Elle risque de livrer la nation apathique aux aventures de dictature ou de guerre. Des à présent, elle permet la multiplication des abus de pouvoir, des violations du Droit, des méfaits de la raison d'Etat, contre lesquels la Ligue multiplie ses protestations. Le peuple qui s'est levé, il y a cinquante ans, pour arracher un seul martyr à ses bourreaux, assiste inerte au martyre de centaines et de milliers de victimes. La Ligue s'en alarme et réagit. Elle n'oublie pas que sa tâche n'est pas seulement de protestation et d'intervention, mais aussi d'éducation — qu'elle est, suivant le mot de Pressensé, un commencement d'organisation de la conscience française — et qu'elle doit être l'éveilleuse de la conscience universelle.

Or, quels moyens plus efficaces que la réflexion publique et la discussion publique ? On ne vient pas en nombre dans les meetings ? D'abord, ce n'est pas entièrement exact. Il a été possible récemment de remplir des salles immenses autour du mouvement provoqué par Garry Davis. Spectacle ? Peut-être, mais pas uniquement, pas essentiellement spectacle. Ceux qui ont assisté à ces manifestations en témoignent : il y avait là des milliers d'hommes et de femmes avides d'espoir et d'idéal. Le salut de la démocratie est aujourd'hui dans le renouvellement, dans le rajeunissement d'un idéal déprécié par trop de combinaisons, de compromissions et de marchandages, sans parler des reniements. Pourquoi la Ligue, restée pure, ne serait-elle pas la proclamatrice de cet idéal restauré ?

On a parlé de spectacle. Le terme est gros. Mais il est vrai que les conférences traditionnelles sont austères. C'est leur honneur de faire appel à la raison, ce n'est peut-être pas leur mérite de ne faire appel qu'à une raison toute nue. Nous conduisons notre propagande, au siècle du cinéma, comme au temps des diligences. L'auditeur sera-t-il moins sûrement touché lorsqu'à la démonstration de la parole s'ajouteront les suggestions visuelles ou musicales ? Soyons donc de notre temps, et ne craignons pas de recourir au cinéma et au disque. L'idéal n'est pas moins rayonnant pour être moins rébarbatif.

La Conférence des Présidents insiste avec force sur l'emploi de ces moyens modernes. Elle a pris connaissance de l'expérience de Grenoble, où la Section a projeté le film quasi-inédit de la Révolution de 1848 après une conférence sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : ainsi la parole de la Ligue a-t-elle pu toucher des centaines d'auditeurs, parmi lesquels beaucoup de jeunes.

La Conférence a observé qu'on aurait pu en toucher plus encore, si, par modestie excessive, la Section n'avait mis l'entrée à trop bas prix. Il faut répéter ici, à propos des entrées aux réunions, ce qu'on a dit plus haut sur la vente des tracts : l'estime qu'on attache aujourd'hui à un spectacle, comme à une lecture, est à proportion de son prix. Ajoutons que les Sections trouveront à la fois dans le nombre accru d'adhérents éventuels et dans le

produit légitime des entrées, le complément de ressources dont elles ont besoin pour accentuer leur propagande.

La Conférence des Présidents enregistre avec satisfaction le début d'un mouvement qui doit s'étendre. Déjà la Fédération du Rhône, toujours prompt aux initiatives, se prépare à promener le film à travers toutes ses Sections. La Fédération de la Seine le projette, le 30 avril. Telle autre le retient pour accompagner la tournée d'un délégué à la propagande. A qui le tour ?

La projection du film revient, en divers droits, à 2.000 francs par séance. Ajoutez la location de la salle qui doit être munie du dispositif de sécurité exigé pour des films de 35 mm. La durée de la projection est d'environ vingt minutes. Calculez en conséquence la longueur des diverses parties du programme, et aussi le prix raisonnable à demander aux spectateurs-auditeurs et, pour toutes dispositions pratiques, adressez-vous au Chef du Secrétariat, Maison de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent.

Il va de soi que ces réunions extraordinaires appellent la même préparation que les conférences traditionnelles, et qu'elles doivent, comme elles et plus qu'elles, servir à recueillir des adhésions immédiates, à vendre des Cahiers, des tracts et des brochures.

\*\*

Le film n'est pas le seul moyen de rendre nos manifestations moins sévères. Le disque moins coûteux (y compris la location de l'électrophone), n'est pas d'un moins bon rendement. Assurés du tact et du goût des ligueurs, nous n'avons pas besoin de proscrire la vulgarité : les hautes pensées ne s'accompagnent pas d'une musique basse. La vraie musique, celle des maîtres, offre assez de pages émouvantes ou charmantes. Ceux qui ont assisté, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 24 février 1949, à la cérémonie en l'honneur de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, n'oublieront jamais l'accord émouvant des grandes paroles entendues avec les accents de Beethoven, d'Ernest Chausson et de César Franck. Est-il besoin de l'ajouter ? Le Secrétariat général de la Ligue se tient, ici encore, à la disposition des Sections pour les aider dans leur choix.

La Conférence des Présidents s'est prononcée aussi pour l'organisation de fêtes : auditions musicales, représentations théâtrales, bals enfin. Elle n'y met que deux conditions : pour le théâtre et la musique, la qualité, parce qu'elle seule est à la hauteur de la Ligue (la justice, disait Victor Basch, étant une forme de la beauté, beauté et justice sont inséparables) — et, pour toutes les fêtes, l'assaisonnement d'un court exposé sur la Ligue, avec l'appel aux adhésions.

— Eh quoi ! objectait un jour le Président d'une Section active, croyez-vous qu'au milieu d'une fête on écouterait votre sermon ?

Qui parle de sermon ? Raconter la Ligue n'est pas prêcher ni ennuyer. C'est une histoire merveilleuse, celle de cette lutte d'un demi-siècle contre toutes les tyrannies : pour les âmes amies de l'audace, quelle envolée vers l'aventure ! Ou bien encore, on rapportera simplement une ou deux interventions de la Ligue, on déroulera ces drames obscurs où, frappé dans son honneur, meurtri dans son droit, rebuté et désespéré, l'abandonné vient frapper à notre porte, qui s'ouvre...

C'est ainsi, la Conférence vous le dit, que vous atteindrez les jeunes. Et il faut recruter des jeunes.

Certes, la Ligue n'est pas, comme le prétendent les railleurs, une association de vieux. Les registres d'état-civil sont illusoire ; il y avait plus de fiançailles au cœur de Victor Basch octogénaire, plus de jeunesse dans sa voix, dans son regard, dans son courage, que chez beaucoup de garçons desséchés par l'égoïsme et l'arrivisme.

Et puis, tous les ligueurs n'ont pas les cheveux blancs... Tout de même, il faut songer aux malins qui recueilleraient le flambeau, et les préparer à le tenir ferme. Attirez donc les jeunes, faites-leur une Ligue accueillante, qui rie avec eux, vibre avec eux, les comprenne et se fasse comprendre par eux. Est-ce si difficile ?

Dans son rapport sur les moyens de faire connaître la Ligue aux jeunes, Mlle Fanny Faure, une vraie jeune et une vraie ligueuse, fait cette remarque profonde :  
« Pourquoi les jeunes ne viennent-ils pas à la Ligue ? Pourquoi, puisque l'idéal qu'elle poursuit est et sera toujours jeune... »

N. B. — Les Sections et Fédérations sont priées d'accuser réception du présent Cahier. Les observations et décisions qu'il leur inspire seront reçues avec le plus grand intérêt et mentionnées dans les Cahiers.

## RÉSOLUTIONS DE LA LIGUE

### *Libération de Bénillan*

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 27 mars 1950, apprend avec satisfaction la libération de Bénillan, injustement condamné aux travaux forcés pour un assassinat qu'il n'avait pas commis.

Le Comité Central rappelle que l'innocence de Bénillan n'était plus douteuse depuis la découverte et les aveux des vrais auteurs du crime — qu'il a été pourtant maintenu en prison jusqu'après la condamnation de ces derniers — qu'il a donc subi plus d'une année de détention manifestement abusive — et qu'il a fallu les interventions répétées de la Ligue, de ses Sections de Châtelailon et de Libourne, soutenues par le Comité Central, pour que Bénillan fût enfin remis en liberté.

De cette affaire douloureuse, se dégage pour la Ligue un double enseignement :

1° La loi doit décider expressément que la découverte des vrais auteurs d'un crime entraînera ipso facto et sans attendre l'issue des procédures de revision, la libération des innocents condamnés à tort pour ce crime;

2° L'injuste condamnation de Bénillan n'ayant été possible, malgré ses protestations d'innocence, qu'en raison d'aveux extorqués par la police avant toute procédure d'instruction régulière, la Ligue demande que toutes mesures, législatives et administratives, soient enfin prises pour rendre désormais impossibles les abus, cent fois dénoncés et trop longtemps tolérés, des interrogatoires policiers.

### *A propos du cas Michel Mourre*

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, saisi du cas de M. Michel Mourre qui, pour avoir troublé l'office de Pâques à Notre-Dame de Paris, a été menacé d'internement administratif dans un asile d'aliénés,

Considérant que les entraves au libre exercice des cultes, prévues par la loi du 9 décembre 1905, sont justiciables des tribunaux;

Considérant que l'internement, en privant celui qui en est l'objet des garanties que lui assure la procédure judiciaire, attenté à la fois aux droits de la défense et au respect de la liberté individuelle;

Considérant qu'aussi bien l'internement pourrait assurer l'impunité d'un coupable et, en bien des cas, servir à esquiver des explications gênantes;

S'élève contre la substitution trop fréquente des mesures administratives au jugement par les tribunaux;

Et décide de reprendre les anciennes campagnes de la Ligue contre les facilités offertes à l'arbitraire policier par la loi de 1838 sur le régime des aliénés.

21 avril 1950.

### *La défense de l'École publique*

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément alarmé par les propositions de la Commission des Economies tendant à réduire les crédits déjà insuffisants de l'Éducation nationale,

Se réfère aux démonstrations de la Ligue, établissant l'urgence nécessaire de pourvoir l'École publique des locaux, du matériel et des maîtres qui lui font dangereusement défaut;

Ajoute que l'amputation de l'Enseignement technique briserait tout effort de production meilleure;

Proteste, au nom du droit des enfants à l'instruction et de l'intérêt national le plus évident, contre une réduction des crédits de l'Enseignement, d'autant plus choquante qu'elle coïnciderait avec l'augmentation des crédits militaires;

Rappelle que la défense nationale consiste aussi à former une jeunesse instruite, à préparer des techniciens et des savants, à préserver et à enrichir le patrimoine intellectuel de la Nation.

En conséquence, il adjure le Gouvernement et le Parlement de repousser les propositions désastreuses et scandaleuses de la Commission des Economies.

21 avril 1950.